

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 01 septembre 2025

## **Amarris Expertise-Comptable et Lexflow s'unissent pour faciliter l'accès à l'entrepreneuriat**

Amarris Expertise-Comptable, en partenariat avec la legaltech **Lexflow**, lance une **offre de constitution d'entreprise en ligne gratuite**. Objectif : rendre l'entrepreneuriat plus accessible en réduisant la complexité et le coût des démarches juridiques pour les créateurs.



Marion Mogan, DG juridique d'Amarris, Charles Martin, dirigeant de Lexflow, Cédric Gaborit, DG expertise-comptable d'Amarris

### **Un potentiel entrepreneurial bridé**

En 2025, 1 Français sur 4 envisage de créer une entreprise (*OpinionWay pour la CCI France et le Medef, mars 2025*). Malgré leurs aspirations, nombre de porteurs de projet sont freinés par des démarches administratives et réglementaires jugées complexes, chronophages et coûteuses. Des contraintes qui retardent leur passage à l'action.

### **Encourager tous les entrepreneurs**

Pour lever ces freins, Amarris Expertise-Comptable, pionnier de l'expertise-comptable en ligne (ECL, 2008), et Lexflow associent leurs expertises pour proposer un parcours de création d'entreprise 100% digitalisé, fluide et rapide, de la constitution en ligne (gratuit en autonomie) à la comptabilité, en passant par la domiciliation et l'ouverture de comptes bancaires.

### **Contact**

Pauline Dhélens, Responsable Communication | [pauline.dhelens@amarris.fr](mailto:pauline.dhelens@amarris.fr) - 07 85 69 04 05

Amarris Expertise-Comptable et Lexflow mettent ainsi en commun leur approche centrée sur le client pour accompagner les créateurs, dès le 1<sup>er</sup> jour, et leur garantir un service fiable et sécurisé mais aussi simple et abordable.

### Un partenariat technologique stratégique



« 70% des clients d’Amarris Expertise-Comptable sont des créateurs d’entreprise. Depuis 25 ans, nous adaptons nos services à leurs besoins en créant des plateformes qui leur simplifient la vie. Mais développer une plateforme juridique est complexe... Collaborer avec Lexflow sur ce projet était une évidence, parce que la plateforme était aboutie, mais aussi parce que Charles et son équipe ont eu à cœur de la développer en fonction de nos attentes. Aujourd’hui, nous offrons ensemble, à nos clients, un service complet pour se lancer sereinement. »

— Cédric Gaborit, directeur général du pôle expertise-comptable, chez Amarris

« Ce partenariat incarne bien plus qu’un simple soutien pour nous : c’est un accélérateur de création d’entreprise. Collaborer avec Amarris nous permet d’associer l’expertise juridique et fiscale d’un grand groupe, à l’agilité technologique d’une start-up comme Lexflow. Cela bénéficie à tous les entrepreneurs français, grâce à un service fiable, sécurisé et abordable ».



— Charles Martin, dirigeant de Lexflow

## A propos

**Lexflow** est une start-up seinomarine de la legaltech créée en 2025. Sa solution intégrée permet la constitution, la domiciliation, la comptabilité et l’ouverture de comptes bancaires. Plus de **150 entreprises** ont déjà vu le jour via sa plateforme.

➔ [lexflow.fr](https://lexflow.fr)

**Amarris Expertise-Comptable** est une filiale du groupe Amarris, spécialisée dans l’accompagnement des créateurs d’entreprise en ligne et sur le terrain.

Amarris Groupe compte plus de 600 collaborateurs répartis sur 21 sites en France et à l’international, et accompagne plus de 40 000 clients pour un chiffre d’affaires de 42M€.

➔ [expert-comptable-tpe.fr](https://expert-comptable-tpe.fr)

### Contact

Pauline Dhélens, Responsable Communication | [pauline.dhelens@amarris.fr](mailto:pauline.dhelens@amarris.fr) - 07 85 69 04 05